



Sommaire de l'évaluation du Supplément de revenu garanti



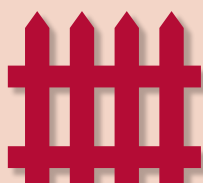
AU SUJET DU PROGRAMME

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable versée aux bénéficiaires de la pension de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada. En 2018-2019, ce sont en moyenne 2 millions d'aînés qui ont reçu des paiements du SRG en plus de leur pension mensuelle de la Sécurité de la vieillesse, pour un total de 12,4 milliard de dollars.

L'équipe d'évaluation a examiné les obstacles à la participation au SRG en mettant l'accent sur les populations vulnérables et les aînés non déclarants.

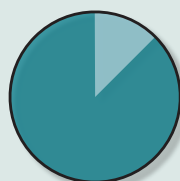


PRINCIPALES CONSTATATIONS



Chez l'ensemble des aînés :

Il existe à ce jour des obstacles à l'utilisation du SRG chez les immigrants et les personnes qui vivent en milieu rural, notamment en raison de difficultés à comprendre le processus de demande et d'ordre linguistique.



Chez les aînés non déclarants :

Seuls environ 15 % des non-bénéficiaires admissibles ont demandé le SRG.



Les obstacles à la participation au SRG chez les aînés qui ne produisent pas de déclaration de revenus sont liés à la difficulté d'obtenir de l'information à son sujet. Les aînés sont confrontés à des obstacles peu importe leur groupe socioéconomique.



RECOMMANDATION

Le programme devrait poursuivre ses efforts pour mieux rejoindre les aînés et accroître la proportion des aînés qui reçoivent le SRG.

L'évaluation complète de la participation au SRG se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/supplement-revenu-garanti-phase-02/sommaire.html>

